

Info Covid-19

Mise à jour : Samedi, 18 septembre, 2021 - 11:11

POINT SANITAIRE

CORONAVIRUS
Covid-19

Vendredi 17 septembre au soir

3 401

cas confirmés depuis le 18/03/2020

dont **3 327**

cas depuis le 6/09/2021

558

nouveaux cas en 24 h

35

patients en réanimation

16

décès

L'essentiel de l'actualité

- Un confinement strict est en vigueur jusqu'au lundi 4 octobre inclus sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'un couvre-feu entre 21 h et 5 h du matin. Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#).
- Où se faire vacciner ? [CLIQUEZ ICI](#).
- Consignes aux personnes malades, [CLIQUEZ ICI](#).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie lance un appel aux personnels médicaux et paramédicaux volontaires (libéraux, avec ou sans activité, retraités, etc.) dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Les personnels intéressés sont invités à remplir un [formulaire de participation](#)
 - Les activités non essentielles sont interdites et les établissements recevant du public (bars, discothèques, nakamals, restaurants, salles de jeux, salle de spectacle) sont fermés. Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#)
 - Les crèches, les établissements scolaires et universitaires sont fermés. Un service d'accueil pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire est mis en place. Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#).
 - Le [port du masque, de type chirurgical ou UNS1](#), est obligatoire en dehors du domicile.
 - Les déplacements sont interdits sauf dans certains cas (se rendre sur son lieu de travail si c'est indispensable, achats de première nécessité, soins médicaux, se rendre dans un centre de vaccination Covid-19, motif familial impérieux etc.) et uniquement à condition d'être munis d'une attestation et en évitant tout regroupement de personnes. Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#).
- 📄 [Attestation professionnelle de déplacement 06-09.pdf](#)
- 📄 [Attestation de déplacement dérogatoire 06-09.pdf](#)
- 📄 [Attestation de déplacement personnes en situation de handicap 06-09.pdf](#)
- L'attestation de déplacement dérogatoire numérique est disponible : <https://attestationcovid19.gouv.nc/>
 - Le trafic aérien et maritime inter-îles (à l'exception des évacuations sanitaires) et le transport RAI sont suspendus. Le réseau Taneo est opérationnel, dans le respect des gestes barrière et de la distanciation.
 - Les vols internationaux de passagers à l'arrivée en Nouvelle-Calédonie sont suspendus, à l'exception du transport des personnels médicaux.
 - Les vols internationaux en provenance et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont limités au moins jusqu'au 31 décembre 2021.
 - Pour en savoir plus sur les arrivées, [CLIQUEZ ICI](#) ;
 - Pour en savoir plus sur les départs, [CLIQUEZ ICI](#).
 - Toutes les personnes* (étudiants en fin de cursus, particuliers et professionnels) qui souhaitent, pour un besoin impérieux, venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie ou faire un aller-retour entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur, qu'elles détiennent ou non un billet d'avion et/ou une réservation, doivent remplir le [formulaire de recensement](#) . Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#).
 - Pour toute question au sujet des évacuations sanitaires, contactez la CAFAT : Dr Bruno Glasman, tél. 25 58 08, bglasman@cafat.nc

Contacts utiles

Questions relatives au Covid-19 ou en cas de symptômes

05 02 02 (8 h à 17 h, 7 jours sur 7)

Ne contacter le 15 qu'en cas d'urgence

Contactez le haut-commissariat de la République uniquement

pour les questions relatives aux règles de confinement et du couvre-feu

26 63 26 (8 h à 16 h, du lundi au vendredi) ou pref-covid19@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Cellule d'accompagnement des entreprises

05 03 03 (8 h à 16 h, lundi au vendredi)

Questions relatives au droit, à la santé et à la sécurité au travail







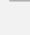
Direction du travail et de l'emploi

SOS Écoute

05 30 30 (9 h à 1 h, du lundi au samedi, 9 h à 13 h, 17 h à 1 h le dimanche)

Sur www.juridoc.gouv.nc, la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via **Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées**, puis **Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie**.

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

-  [Attestation professionnelle de déplacement 06-09.pdf](#) (186.58 Ko)
-  [Attestation professionnelle de déplacement 06-09.docx](#) (261.03 Ko)
-  [Attestation de déplacement dérogatoire 06-09.pdf](#) (199.59 Ko)
-  [Attestation de déplacement dérogatoire 06-09.docx](#) (72.79 Ko)
-  [Attestation de déplacement personnes en situation de handicap 06-09.pdf](#) (422.51 Ko)
-  [Attestation de déplacement personnes en situation de handicap 06-09.docx](#) (475.59 Ko)
-  [Recommandations sanitaires générales 2021.pdf](#) (812.62 Ko)

LIENS UTILES

-  [Limitation des vols jusqu'au 31 décembre 2021](#)
-  [Arrêté n° 2021-10512 du 6 septembre 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19](#)

 Abonnez-vous aux Flux RSS

 Restez notifié par mail à chaque nouvelle publication

LIENS UTILES





Plus de confort
& plus d'économies

N°VERT 05 06 05



La Nouvelle-Calédonie lutte
contre les violences
faites aux femmes



internet-signalement.GOUV.NC
Portail officiel de signalement des contenus illicites en ligne



Géorep
Portail de l'information géographique
de la Nouvelle-Calédonie

Emploi
gouv.nc

Déposez vos offres en ligne,
c'est simple !



CONGRÈS
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie



Contact





Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité